



QUÊTE DE SILENCE DU 16 AU 23 MARS 2018 DANS LE DÉSERT TUNISIEN

INFORMATIONS PRATIQUES :

Prix : 750 € TTC/personne

Sans le vol, à votre charge de vous procurer le billet vers l'aéroport de Djerba.

Compris les trajets aéroport-hébergement, la pension complète, nourriture locale de qualité et préparée avec soin. Passeport en cours de validité et 3 mois après le séjour. Prévoir un pourboire pour les chameliers, en sus, c'est la tradition et ils le méritent vraiment.

Arrhes : 250€ lors de votre inscription. Seules les inscriptions accompagnées du versement du total des arrhes sont prises en compte.

Se munir d'un passeport en cours de validité (couvrant au minimum la durée du séjour).

Solde : A régler 1 mois avant le départ au plus tard

Nombre de participants : 12 max.

Coûts en cas d'annulation :

En cas d'annulation à moins de 1 mois du départ : paiement de la totalité du séjour

Annulation 1 mois avant le départ : conservation des arrhes

DESCRIPTION DU VOYAGE :

Disponible sur le site www.isabellelejuste888.com

Rubrique Prestations > Quête de Silence en Tunisie

Inscription
Quête de Silence en Tunisie
Du 16 au 23 mars 2018

Formulaire à transmettre par courrier à Isabelle Lejuste, 479 Rue Sainte Anne, 88140 Bulgnéville :

Je m'inscris au séjour Quête de Silence en Tunisie et j'ai versé les arrhes de 250 €¹.

Je verserai le solde de 500 € au plus tard 1 mois avant la date du départ.

Je déclare être majeur(e), avoir compris toutes les conditions de ce voyage figurant sur le présent document et sur le site, notamment en cas d'annulation de ma part, et je les accepte sans aucune restriction par l'apposition de ma signature ci-dessous.

Je suis seul(e) responsable de la validité de mon passeport ainsi que de la conclusion d'une assurance-annulation pour le vol.

Prénom :
NOM :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Email :

Merci de bien vouloir remplir un formulaire par personne.

Inscription validée par le versement des arrhes sous réserve de place disponible.

Lieu, date et signature :

¹ Par chèque à l'ordre de Isabelle Lejuste